



Tribunal d'appel de l'aménagement local

AUDIENCE PRIORITAIRE EN VUE D'UN RÈGLEMENT Formulaire de demande

Afin de favoriser le règlement rapide des différends, le Tribunal d'appel de l'aménagement local (Tribunal) offre des dates pour la tenue d'audiences prioritaire en vue d'un règlement. Ces dates d'audience prioritaire sont seulement offertes pour les affaires qui ont été soumises à l'ancienne Commission des affaires municipales de l'Ontario (CAMO) avant le 3 avril 2018.

Les audiences prioritaires seront tenues conformément au rôle établi et se dérouleront soit par comparution en personne ou par conférence téléphonique, ou au moyen d'une combinaison des deux.

Pour demander une audience prioritaire en vue d'un règlement pour votre affaire, veuillez soumettre les documents suivants au Tribunal :

- Le Formulaire de demande d'audience prioritaire en vue d'un règlement.
- Une convention de règlement signée.
- Un affidavit des preuves en matière d'aménagement qui appuient le règlement proposé et démontrent que la proposition est conforme à tous les textes réglementaires et qu'il s'agit d'un aménagement bien pensé.
- Un ou des projets d'ordonnance, y compris l'acte ou les actes qui doivent être approuvés.
- Une confirmation écrite que toutes les personnes inscrites sur la liste de notification n'ont pas l'intention de participer à l'audience ou sont d'accord avec le règlement proposé.

Le formulaire de demande et les documents à déposer doivent être soumis au Tribunal sur papier et peuvent également être envoyés par voie électronique au coordonnateur des cas désigné.

Renseignements sur l'affaire	
Numéro d'appel	
Disposition(s) et loi(s) en vertu desquelles l'appel a été introduit	
Renseignements sur la partie — Formulaire préparé par	
Nom de famille	Prénom

Adresse de courriel

Noms des parties qui sont d'accord avec le règlement

Nom de famille	Prénom
Nom de famille	Prénom
Nom de famille	Prénom
Nom de famille	Prénom
Nom de famille	Prénom

Veillez confirmer ce qui suit :

L'affaire a-t-elle déjà fait l'objet d'une conférence préparatoire à l'audience ou d'une première audience?

Oui

Non

Le Tribunal a-t-il approuvé la liste des questions en litige dans l'appel?

Oui

Non

Est-ce que toutes les parties identifiées sont d'accord avec le règlement proposé?

Oui

Non

Le nombre de parties à l'appel est de

Le nombre de participants à l'appel est de

L'affaire suscite-t-elle beaucoup d'intérêt de la part du public?

Oui

Non

Y a-t-il d'autres personnes à qui le Tribunal pourrait conférer le statut de partie?

Oui

Non

Serez-vous en mesure de présenter l'information en 90 minutes ou moins?

Oui

Non

Préférez-vous :

une audience de règlement écrite

une audience de règlement en personne

une audience de règlement par conférence téléphonique

** Remarque : certains types d'appels ne peuvent pas être entendus par voie d'audience écrite ou de conférence téléphonique.*

Les audiences prioritaires ont habituellement lieu la dernière semaine de chaque mois. Quel(s) mois êtes-vous disponible pour une audience de règlement?

Joignez-vous tous les documents à déposer à votre formulaire de demande?

Oui

Non

Obligations en matière de notification

Veillez confirmer ci-dessous si une audience a déjà eu lieu et la date de cette audience, le cas échéant. Expliquez également en quoi la tenue d'une audience en vue d'un règlement respecte toutes les obligations en matière de notification, particulièrement lorsqu'il y a des personnes intéressées qui pourraient demander le statut de partie lors de la première audience :

Participants

À combien de personnes le Tribunal a-t-il accordé le statut de participant?

Veillez dresser la liste des personnes dans le tableau et indiquer quelles sont leurs préoccupations. Cochez pour confirmer si ces personnes ont été avisées des détails du règlement proposé et si elles sont d'accord avec le règlement.

Nom du participant	Préoccupations	Avisé	D'accord

Précisions supplémentaires

Dans l'espace ci-dessous, veuillez fournir toutes les précisions supplémentaires que vous jugez pertinentes à l'examen de cette demande par le Tribunal :